

Mairie de Saint GERMAIN des PRES
Canton : ISLE-LOUE-AUVEZERE
Arrondissement : NONTRON
Département : DORDOGNE

CONSEIL MUNICIPAL du 23 septembre 2019

Nombre d'élus :
En exercice : 14
Présents : 11
Absents : 03
Procurations : 02
Votants : 13

L'an deux mil dix-neuf,
Le 23 septembre à 19h00,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain des Prés,
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la
présidence de VALENTIN Jean-Pierre, Maire,

Présents : MM. VALENTIN, REBEYROL, REY, TEILLET,
ESCLAVARD, MILLION, MOREAU, DUTEIL, DUPUY, Mmes
JOUFFRE, FARAND.

Absent(s) : Mmes MASSIAS, GIRY, ZBINDEN.

Procuration(s) : Mme GIRY a donné procuration à M. VALENTIN,
Mme ZBINDEN a donné procuration à Mme FARAND.

Secrétaire de séance : M. Laurent MILLION

Début de séance : 19 h 10

ORDRE DU JOUR :

- Désignation de l'entreprise pour programme de voirie 2019,
- Choix du mode de financement pour l'achat du tracteur RENAULT 55-12 F.

1) Désignation de l'entreprise pour programme de voirie 2019 :

Dans le cadre du programme des travaux de voirie de l'année 2019, Monsieur le Maire présente trois devis :

- Entreprise FREYSSINET, pour un montant de 25.242 € H.T.,
- SARL C.T.P., pour un montant de 35.640 € H.T.,
- Entreprise BONNEFOND, pour un montant de 31.410 € H.T..

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 13 voix pour, aucune voix contre, et aucune abstention, décide :

- De choisir l'entreprise FREYSSINET.

2) Choix du mode de financement pour l'achat du tracteur RENAULT 55-12 F :

Monsieur le Maire propose que l'achat du tracteur RENAULT 55-12 F et du broyeur, au prix total de 11.500 €, soit financé comme suit :

- souscription d'un emprunt à hauteur 7.500 €, remboursable sur 5 ans,
- et auto-financement à hauteur de 4.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 13 voix pour, aucune voix contre, et aucune abstention, accepte cette proposition.

Fin de la séance à 19 h 45.